

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant JOANNE ROBICHAUD	Numéro de permis 2013791	Date d'inspection Le 22 février 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 776-8427	
Adresse 94 rue Martin Néguaac NB E9G 1K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Carole Savoie		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma visite le ratio est respecté.
- Après vérification les dossiers des membres du personnel sont complets
- Les lieux réservés au changement des couches sont à l'écart et conformes à la loi et le règlement sur les services de la petite enfance.

Discussion au sujet des normes établies par le ministère de la Santé publique et le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance se retrouvant dans la Phase de rétablissement des garderies pour la Covid-19. La garderie respecte les normes établies, respect des bulles, port du masque, distanciation social et désinfection sont fait selon les recommandations

original signé par
Carole Savoie

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 février 2021

Date

original signé par
Joanne Ribichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 février 2021

Date